

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 1^{ER} Juin 2021

Présents : Mr CAILLET Patrick, Mr RUSSEIL William, Mr MINETTE François, Mme SERTILLANGES Natacha, Mme BONNAUD Fabienne, Mr HEITZLER Anthony, Mr AUNEAU Éric, Mme GAYCHET Virginie, Mme FLEURY Ghislaine.

Absents : Mme BIEN Michèle qui a donné pouvoir à Mr CAILLET Patrick
Mr MIOT Valentin qui a donné pouvoir à Mr HEITZLER Anthony
Mme AVELINE Véronique qui a donné pouvoir à Mr RUSSEIL William

Secrétaire de Séance : Mr AUNEAU Éric

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion. Le Conseil approuve le compte rendu.

A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

2021-28 Boulangerie : Achat complémentaire de matériel
2021-29 Plan d'eau : Création d'un poste de BNSSA
2021-30 Plan d'eau : Indemnités horaires dimanches et jours fériés
2021-31 Tarifs Salle du Prieuré
2021-32 Tarifs Salle du Saut
2021-33 Tarifs Restauration scolaire

Questions diverses

2021-28 BOULANGERIE : ACHAT COMPLÉMENTAIRE DE MATERIEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un local farine et d'acheter du matériel complémentaire pour la boulangerie.

Monsieur le Maire présente donc les devis suivants :

- Pour le local farine : Devis de la société AUBREE d'un montant de 1 643.16€ TTC
Devis de la société GAUTHIER d'un montant de 1 503.96€ TTC
- Pour le matériel supplémentaire :
 - Devis de la Société PELLETIER CMF pour un refroidisseur d'eau et une armoire à bac pour un montant de 9 000€ TTC
 - Devis de la Société OUEST OCCASION pour une chambre de pousse pour un montant de 8 592€ TTC

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité

- **Décide, à l'unanimité** d'accepter le devis de la Société AUBREE, pour le local farine, d'un montant de 1 641.16€ TTC.
- **Décide avec 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE**, d'accepter les deux devis des sociétés PELLETIER CMF et OUEST OCCASION, pour l'achat complémentaire de matériel pour un montant de 17 592.00€ TTC.
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes afférents

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 1^{ER} Juin 2021

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE GATINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'un montant de 10 645€TTC de la société SEOLIS pour la mise en place de deux réverbères rue de Gâtine suite à l'enfouissement des lignes électriques.

Aucune décision n'étant prise la délibération est reportée

2021-29 PLAN D'EAU : CREATION D'UN POSTE DE BNSSA :

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-07 prise le 03 Février 2021 portant création d'un poste de BEESAN et d'un poste de BNSSA pour assurer la surveillance du Plan d'eau cet été. A ce jour, malgré les offres d'emploi diffusées auprès de la Fédération des Maitre Nageurs, nous n'avons reçu aucune demande au poste de BEESAN ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est souhaitable de demander une dérogation auprès de la Préfecture afin de créer l'emploi de 2 BNSSA du 01 Juillet 2021 au 31 Août 2021, (sur une base de travail hebdomadaire de 32/35, Grade Educateur Sportif 2^{ème} classe, échelon 5, indice 415/369m)

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.

2021-30 PLAN D'EAU : INDEMNITÉS HORAIRES DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les saisonniers (Surveillants de baignade et CDD) employés au Plan d'eau du 01 juillet 2021 au 31 Août 2021, vont travailler un certain nombre de dimanches et jours fériés.

De ce fait, conformément aux arrêtés ministériels du 19 Août 1975 et 31 Décembre 1982, une indemnité horaire de 0.74€ (base 2015) doit leur être attribuée comme les années précédentes.

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette indemnité est due aux titulaires et stagiaires, et aux non titulaires dès qu'une délibération le prévoit.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette indemnité aux agents non titulaires, comme les années passées.

2021-31 TARIFS SALLE DU PRIEURÉ:

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait souhaitable de fixer les tarifs de location de la Salle du Prieuré, pour l'année 2022 ; Il rappelle les tarifs 2021 (2020-48), et propose un maintien des tarifs pour 2022.

Après vote, le Conseil Municipal émet un avis favorable, et décide d'appliquer pour l'année 2022 les tarifs suivants :

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 1^{ER} Juin 2021**Tarifs PARTICULIERS :**

MANIFESTATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE
LOCATION 1 JOUR	190,00 €	290,00 €
LOCATION 2 JOURS – MARIAGE (**)	290,00 €	460,00 €
ORGANISATION PROMOTIONNELLE RESTAURATEUR - TRAITEUR	500,00 €	500,00 €

La caution est égale à 400,00 € pour chaque location.

La tarification est fixée par le Conseil Municipal et fait l'objet d'une révision applicable le 1^{er} janvier de chaque année.

☞ Tarif ménage : 35 € de l'heure en cas de litige à l'état des lieux de sortie.

(**) Pour les mariages, l'occupation part du Vendredi 14h au Lundi matin 9h.

Le temps d'occupation des autres activités va de 9h à 9h.

TARIFS LOCATION COUVERT :	0.50€
----------------------------------	--------------

Tarifs ASSOCIATIONS :

MANIFESTATIONS	Commune	HORS COMMUNE
Assemblées ou réunions suivies du "Pot de l'Amitié"	70,00 €	130,00 €
1 JOUR	190,00 €	290,00 €
2 JOURS	290,00 €	460,00 €

☞ La caution est de 400, 00 € pour chaque manifestation.

Les associations hors communes ayant une activité reconnue et durable sur la commune auront le tarif commune.

La tarification est fixée par le Conseil Municipal et fait l'objet d'une révision applicable le 1^{er} janvier de chaque année.

Le tarif appliqué est celui en vigueur au jour de la signature de la convention.

Le temps d'occupation est de 9h à 9h.

☞ Tarif ménage : 35 € de l'heure en cas de litige à l'état des lieux de sortie.

Concernant les frais de casse, il sera demandé :

Verre : 2.50€

Assiette, louche : 3.50€

Fourchette ou cuillère ou couteau : 1.80€

Corbeille, plateau, pichet : 5.00€

Un règlement et une convention sont remis au locataire.

Le Conseil maintient le versement des Arrhes à verser : 30% du montant de la location à la demande de réservation de la Salle, Le solde devra être réglé un mois avant la location ;

La caution de 400€ sera demandée à l'état des lieux d'entrée, pour toute location. Pour les week ends de la saison de pêche, la société de pêche communiquera à la commune pour les besoins de la rédaction de la convention le planning des personnes effectuant le contrôle et qui devront recevoir l'agrément de Monsieur le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 1^{ER} Juin 2021

2021-32 TARIFS SALLE DU SAUT :

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-49 du 22/07/2020 fixant les tarifs de mise à disposition de la Salle du Saut en 2021. Il demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs 2022, et propose les mêmes tarifs et conditions, soit :

Location à la journée pour 40 personnes maximum, Caution de 200€ demandée.

- Gratuité pour les Associations, (pour des réunions,)
- 60€ la journée, pour les habitants de VERRUYES,
- 85€ la journée pour les « hors Commune »

Tarif ménage : 35€ l'heure, à déduire de la caution en cas de restitution du local, non conforme à l'état des lieux d'entrée.

Le Conseil, après délibéré et vote émet, à l'unanimité un avis favorable à ces mêmes tarifs pour l'année 2022.

2021-33 TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs de la restauration scolaire à appliquer, à compter de la rentrée 2021.

Après délibération le Conseil Municipal avec 11 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de maintenir les tarifs comme suit :

Repas enfant et pique-nique :	2.80€
Repas enfant occasionnel :	3.95€
Repas adulte encadrement :	5.10€
Repas enfant tarif réduit :	2,25€.

prix du repas pour le 3^{ème} enfant (et les suivants) minoré : 2,25€, à la condition expresse que les enfants déjeunent à la cantine chaque jour de la semaine, pendant l'année scolaire.)

Le produit de ces recettes sera imputé à l'article 7067 ;

Le règlement intérieur et des informations complémentaires (identiques à l'an passé) seront communiqués en début d'année scolaire aux parents.

Une relance sera effectuée prochainement auprès des familles ayant accumulé un retard de paiement.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Voirie** : Présentation du contournement du bourg. Les sociétés M.RY et COLAS ont envoyées des devis dont les montants vont de 8 500€ à 18 000€
- **Voirie** : La mise en place de trois feux récompenses, Rue de Gâtine, Rue de Bel Air et Rue château Gaillard est à l'étude

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 1^{ER} Juin 2021

- **Tivolis** : N'étant plus aux normes (pas de bâche anti feu), ils ne seront plus utilisés.
- **14 Juillet** : La fête sera organisée en association avec la Commune de Mazières en Gâtine au Plan d'eau de Verruyes. Il comprendra :
 - Un repas (Apéritif, Paella, Fromage, Dessert).
 - Un feu d'artifice d'un budget total estimé à environ 3 000€
- **Création d'un tiers lieu** : projet qui sera étudié pour une création en 2022
- **Marché Bio** : Le 1er dimanche de chaque mois. Le Premier se tiendra le 4 juillet 2021 sur la Place de l'église.

La Séance est levée à 22h15



Le Maire,

Patrick CAILLET

